



SIVOM DE LA BURE

2 place de la Patte d'Oie – 31370 RIEUMES
Tél : 05.61.91.15.48. - @ : sivom.bure.elus@orange.fr

Nombre de délégués
en exercice : 27
Présents : 17
Votants : 22
Absents/Excusés : 10
Date de la convocation :
12/05/2021

COMITE SYNDICAL SEANCE DU 18 MAI 2021

----- COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt un, le dix-huit mai à 20 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Halle aux Marchands, à Rieumes, sous la présidence de Madame Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ, Présidente.

Etaient Présents : Myriam DUPUY, Roselyne MULERO-ABELLAN, Serge BONNEMAISON, Gilbert PAGAN, Chantal FABRE, Éric CASTILLON, Marie Pierre JULIEN, Patricia TOUROLLE, Corinne PAYSSEERAND, Jennifer COURTOIS-PERISSE, Thierry CHANTRAN, Rémi MANGIN, Stéphanie BILLIET, Michel BALLONGUE, Didier GENEAU, Christophe GUIRAUD, Amandine ROUQUETTE

Etaient absents : Sébastien POGGIALI, Martine LEZAT

Etaient excusés : Christine FERRE, Magalie LADEVEZE, Marc HAVRANEX, Ludovic THOMAS, Olivier LEDUC, Jean-Luc BOULAY, Louise GASTON, Martine LABARRERE,

Ayant donné procuration pour vote et signature : Christine FERRE à Myriam DUPUY, Magalie LADEVEZE à Roselyne MULERO-ABELLAN, Olivier LEDUC à Patricia TOUROLLE, Jean Luc BOULAY à Michel BALLONGUE, Louise GASTON à Jennifer COURTOIS-PERISSE

A été désigné secrétaire de séance : Thierry CHANTRAN

Assistante de séance : Isabelle MONTEMBAULT

Ordre du jour :

1. Augmentation exceptionnelle des participations des communes – Exercice 2021
2. Affectation des résultats 2020 – Complément au 1068
3. Décision modificative n° 1 au budget primitif 2021
4. Tableau des durées des amortissements du SIVOM de la Bure
5. Questions diverses

Après avoir fait l'appel, Madame la Présidente constate que le quorum est atteint. Elle ouvre donc la séance à 20 h.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30 MARS 2021 ET DU 13 AVRIL 2021

Madame la Présidente rappelle aux membres présents qu'il n'avait pas été possible, lors de la séance du 13 avril 2021, d'approuver le compte-rendu de la séance du 30 mars 2021, les documents n'ayant pas pu être envoyés dans les temps. C'est pourquoi, elle propose de procéder au vote maintenant.

Après lecture des comptes-rendus du 30 mars et du 13 avril 2021, Madame la Présidente demande donc aux conseillers syndicaux de se prononcer.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve les comptes-rendus des séances du 30 mars et du 13 avril 2021.

Ceci étant fait, Madame la Présidente entame, sans plus tarder, le premier point de l'ordre du jour.

1. AUGMENTATION EXCEPTIONNELLE DES PARTICIPATIONS DES COMMUNES – EXERCICE 2021

Madame la Présidente rappelle les résultats du compte administratif 2021, voté le 13 avril dernier et constate que ces derniers laissent envisager, pour l'exercice 2021 et les suivants, des difficultés budgétaires.

Face à ce constat, une étude financière a été réalisée et il s'avère nécessaire de prévoir une augmentation exceptionnelle des participations des communes pour l'exercice 2021.

Après deux réunions de travail avec les maires et les délégués du Comité Syndical, il a été proposé une augmentation exceptionnelle de 250 euros par enfant scolarisé.

Ainsi, avant de demander au Comité Syndical de se prononcer, Madame la Présidente présente le tableau reprenant les nouveaux montants à payer par les communes pour l'exercice 2021 :

Le Comité Syndical, après avoir ouï et délibéré, à l'unanimité, :

- **Valide** l'augmentation exceptionnelle de 250 euros par enfant scolarisé pour l'exercice 2021.
- **Valide** le tableau tel que présenté par Madame la Présidente,

Commune	Nbre d'élèves	Participation 2021 avec augmentation	Augmentation prévisionnelle participations par rapport à 2020
BEAUFORT	42	76 629.56 €	10 500.00 €
FORGUES	17	35 809.03 €	4 250.00 €
LAHAGE	4	11 000.00 €	1 000.00 €
MONES	3	8 250.00 €	750.00 €
MONTASTRUC	3	7 323.34 €	750.00 €
MONTGRAS	6	13 497.50 €	1 500.00 €
PIN MURELET	8	19 829.07 €	2 000.00 €
PLAGNOLE	28	56 308.09 €	7 000.00 €
RIEUMES	311	609 893.79 €	77 750.00 €
SAJAS	8	16 695.23 €	2 000.00 €
SAVERES	19	35 014.40 €	4 750.00 €
	449	890 250.01 €	112 250.00 €

- **Mandate** cette dernière pour effectuer toutes les démarches administratives, financières et réglementaires liées à ce dossier.

2. AFFECTATION DES RESULTATS 2020 – COMPLEMENT AU 1068

- **Vu** la délibération n° 2021.04.12.010 du 13 avril 2021, statuant sur l'affectation des résultats 2020,
- **Vu** la délibération n° 2021.05.017 du 18 mai 2021, validant l'augmentation des participations des communes pour l'exercice 2021,

Madame la Présidente expose :

Par la délibération n° 2021.04.12.010 en date du 13 avril 2021, le Comité Syndical a statué sur l'affectation des résultats 2020 suivante :

RESULTATS ANTERIEURS REPOTES	
FONCTIONNEMENT	195 042.93 €
INVESTISSEMENT	- 122 258.75 €
RESULTATS DE L'EXERCICE	
FONCTIONNEMENT	26 917.42 €
INVESTISSEMENT	- 37 949.46 €
RESULTATS CUMULES	
FONCTIONNEMENT	221 960.35 €
INVESTISSEMENT	- 160 208.21 €
AFFECTATION DE RESULTATS	
AFFECTATION EN 1068	160 208.21 €
FONCTIONNEMENT	61 752.14 €
INVESTISSEMENT	- 160 208.21 €

Toutefois, eu égard :

- Au déficit d'investissement qui se creuse d'années en années en raison du montant important des échéances du capital des emprunts,
- A l'augmentation exceptionnelle des participations des communes sur l'exercice 2021 d'un montant de 112 250 euros,

Madame la Présidente propose d'affecter au 1068 un complément de 60 000 euros et de statuer sur la nouvelle affectation des résultats 2020 suivante :

<u>RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES</u>	
FONCTIONNEMENT	195 042.93 €
INVESTISSEMENT	- 122 258.75 €

<u>RESULTATS DE L'EXERCICE</u>	
FONCTIONNEMENT	26 917.42 €
INVESTISSEMENT	- 37 949.46 €

<u>RESULTATS CUMULES</u>	
FONCTIONNEMENT	221 960.35 €
INVESTISSEMENT	- 160 208.21 €

<u>AFFECTATION DE RESULTATS</u>	
AFFECTATION INITIALE AU 1068	160 208.21 €
COMPLEMENT AU 1068	60 000.00 €
FONCTIONNEMENT	1 752.14 €
INVESTISSEMENT	- 160 208.21 €

Le Comité Syndical, après avoir ouï et délibéré, à l'unanimité,

- **Valide** le principe d'augmenter l'affectation de résultats au 1068 de 60 000 euros supplémentaires.
- **Statue** sur la nouvelle affectation de résultats selon le tableau ci-dessous :

<u>AFFECTATION DE RESULTATS</u>	
AFFECTATION INITIALE AU 1068	160 208.21 €
COMPLEMENT	60 000.00 €
FONCTIONNEMENT	1 752.14 €
INVESTISSEMENT	- 160 208.21 €

3. DECISION MODIFICATIF N° 1 AU BUDGET PRIMITIF 2021

- Vu la délibération n° 2021.04.12.011 du 13 avril 2021, approuvant le budget primitif 2021,
- Vu la délibération n° 2021.05.18.016 du 18 mai 2021, approuvant l'augmentation exceptionnelle des participations des communes pour l'exercice 2021,
- Vu la délibération n° 2021.05.18.017 du 18 mai 2021, statuant sur la nouvelle affectation des résultats 2020,

Madame la Présidente propose la décision modificative suivante :

		DEPENSES		RECETTES	
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Article	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
023	D - 023 - Virement à la section d'investissement		52 229.00 €		
042	D - 6811 - Dotations aux amortissements		21.00 €		
002	R - 002 - Excédent antérieur reporté			60 000.00 €	
74	R - 74748 - Participation des autres communes				112 250.00 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT			52 250.00 €	60 000.00 €	112 250.00 €
			52 250.00 €		52 250.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					
16	D - 1641 Emprunts en euros		2 567.00 €		
21	D - 2183 Matériel informatique	2 000.00 €			
21	D - 2184 Mobilier		2 000.00 €		
23	D - 2313 Immobilisations en cours		109 683.00 €		
021	Virement de la section de fonctionnement				52 229.00 €
040	R - 28128 - Autres aménagements terrains			2.00 €	
	R - 28181 - Installations générales				28.00 €
	R - 28183 - Matériel de bureau et informatique			3.00 €	
	R - 28184 - Mobilier			2.00 €	
10	R 1068 - Affectation des résultats				60 000.00 €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		2 000.00 €	114 250.00 €	7.00 €	112 257.00 €
			112 250.00 €		112 250.00 €
TOTAL GENERAL			164 500.00 €		164 500.00 €

Après avoir ouï et délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **Approuve** la décision modificative au budget primitif 2021, telle que présenté par Madame la Présidente et telle que retranscrit sur le document budgétaire annexée à la présente délibération.
- **Mandate** cette dernière pour effectuer toutes les démarches administratives et financières liées à ce dossier.

4. TABLEAU DES DUREES D'AMORTISSEMENTS DU SIVOM DE LA BURE

- **Vu** l'article L2321-2 du CGCT,
- **Vu** l'instruction comptable M14,

Madame la Présidente rappelle :

L'instruction comptable M14 vise à améliorer la lisibilité des comptes communaux. Pour cela, en conformité avec l'article L2321-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), elle a introduit un certain nombre de procédures et notamment la procédure de l'amortissement qui permet de retranscrire une image fidèle de la composition et de l'évolution du patrimoine du SIVOM de la Bure.

Dans ce cadre, le Comité Syndical doit se prononcer sur les durées d'amortissement qu'il souhaite retenir en conformité avec les règles comptables

Madame la Présidente propose donc de fixer les durées d'amortissement par compte selon le tableau suivant :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Imputation comptable	Désignation	Durée d'amortissement
203	Frais d'études et de recherche	3 ans
2051	Logiciels	3 ans
2088	Autres immobilisations incorporelles	3 ans
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10 ans
21571	Matériel roulant	10 ans
21578	Autre matériel et outillage de voirie	10 ans
2158	Autres installations, matériels et outillages techniques	10 ans
2181	Installations, agencements et aménagements divers	15 ans
2182	Matériel de transport	10 ans
2183	Matériel de bureau et informatique	5 ans
2184	Mobilier	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans
Biens d'une valeur < 500 euros		Non amortissable

Après avoir ouï et délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **Décide** de fixer les durées d'amortissement comme récapitulées dans le tableau ci-dessus.

5. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire de Beaufort soulève à nouveau la question des dérogations pour les enfants habitant sur sa commune et dont les parents, pour des raisons de commodités, souhaiteraient mettre leurs enfants à l'école de Sainte-Foy de Peyroliere.

Il rappelle que sa commune est fortement impactée par ces demandes et qu'il serait bien de prendre en compte les demandes des familles. Il se dit même prêt à ce que la commune prenne en charge la compensation financière demandée par l'école de Sainte Foy.

Madame la Présidente comprend tout à fait la problématique soulevée par Monsieur le maire de Beaufort.

Cependant, elle soulève le problème de la prise en charge de la compensation financière par la commune. Cela lui paraît impossible. En effet, étant donné que le SIVOM exerce la compétence en lieu et place des communes, il n'est pas possible pour la commune de Beaufort de prendre en charge la compensation financière. Elle charge Madame la Directrice de se renseigner auprès de la Trésorière de Carbonne.

De plus, il faut rester vigilant quant à la fréquentation de nos écoles. Il serait dommage que, par manque d'effectifs, les écoles de Rieumes subissent des fermetures de classe.

Aucune autre question diverse n'étant soulevée, Madame la Présidente lève la séance à 21 h 30.

Les Délégués du Comité Syndical

Jennifer COURTOIS-PERISSE
Présidente